

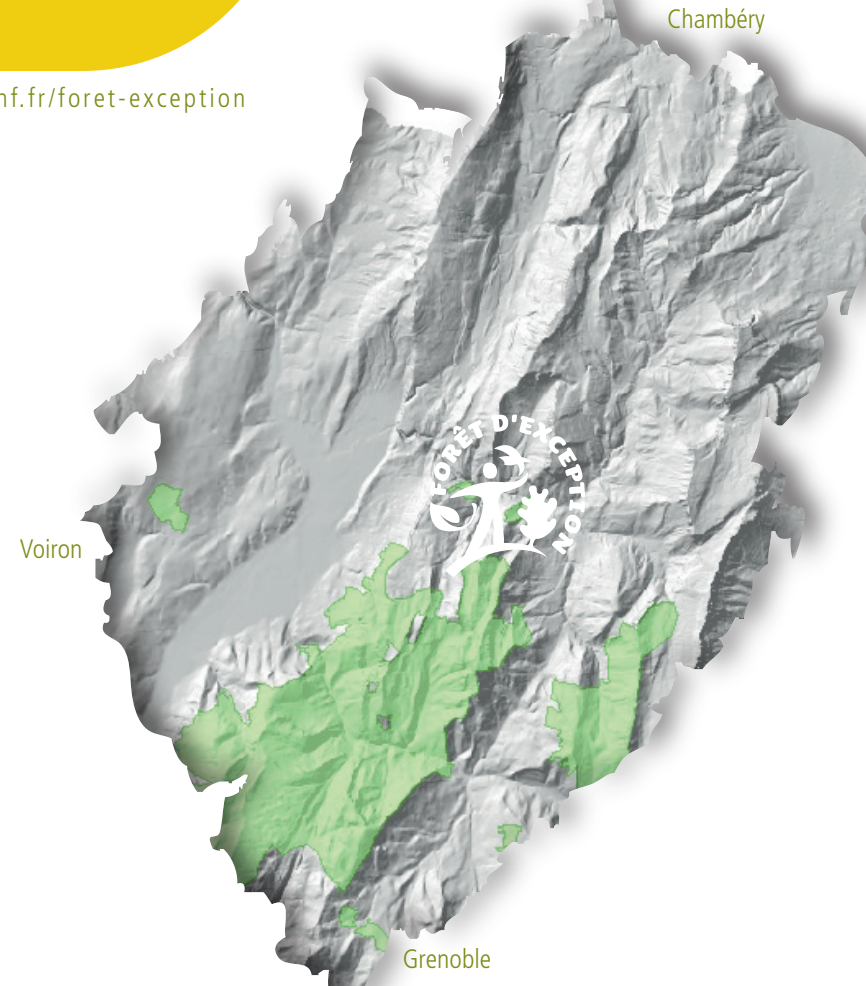
Forêt d'Exception® Grande Chartreuse

8 500 ha de forêts, d'alpages et de rivières au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse engagés dans une démarche d'excellence pour mieux répondre aux



Chambéry

www.onf.fr/foret-exception



Réalisation : ONF et PNRC - 2021- Photo de couverture © PNRC - G. Laget - Imprimé sur papier PEFC



GRANDE
CHARTREUSE

GRANDE CHARTREUSE UNE FORÊT EN PARTAGE

« La forêt domaniale de Grande Chartreuse est la seule forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes labellisée Forêt d'Exception®. En tant que gestionnaire, l'ONF est très attaché à une gouvernance partagée et innovante pour cette forêt emblématique. »

Nicolas Karr
Directeur Territorial ONF
Auvergne-Rhône-Alpes

CONTACTS

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Agence territoriale Isère
Roland Dutel
roland.dutel@onf.fr
Agence territoriale Isère
9 quai Créqui
38026 Grenoble cedex
Tél. 04 76 86 39 76

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

Fabien Bourhis
fabien.bourhis@parc-chartreuse.net

Pour en savoir plus :
www.onf.fr/foret-exception



LA GRANDE CHARTREUSE

UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL UNIQUE,
LABELLISÉ FORÊT D'EXCEPTION® DEPUIS 2015

Véritable cœur sylvestre du massif, la forêt domaniale de Grande Chartreuse étend ses paysages sur près de 8 500 hectares, des combes les plus profondes jusqu'aux lisières des plus hauts sommets.

Majestueuse et soumise à de rudes conditions climatiques, elle abrite une grande richesse forestière tant sur la qualité de la ressource en bois que sur la diversité des habitats et des espèces.

Largement façonnée par les hommes, elle est chargée d'histoire et emplit d'une dimension spirituelle due à la présence historique des Chartreux.

Ces valeurs d'exception ont valu d'engager le territoire dans la démarche du label.

Le 13 février 2015, la forêt domaniale de Grande Chartreuse devenait la troisième forêt labellisée en France. Le projet associe alors 3 principaux partenaires : l'ONF, le Parc de Chartreuse et Conseil départemental de l'Isère. En 2020, le label a été renouvelé à l'unanimité sur la base du bon bilan et de la concertation mise en place. En plus des partenaires historiques, la démarche associe deux nouveaux grands partenaires : Grenoble Alpes Métropole et le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AVEC LE TERRITOIRE

Le suivi du projet est assuré par un comité de pilotage présidé par le président du Parc naturel régional de Chartreuse qui met en œuvre des actions suivant les 4 axes du contrat :

1 Révéler, partager et faire vivre une identité «Forêt domaniale de Grande Chartreuse».

2 Produire, mobiliser et valoriser le bois de façon innovante et respectueuse de la forêt.

3 Conforter et harmoniser la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines.

4 Répondre à une forte demande sociale dans cette forêt aux portes des agglomérations de Grenoble et Chambéry.



Plus de 10 000 m³ de bois AOC Bois de Chartreuse récoltés chaque année.

Exemples d'actions réalisées : Habert en bois de Chartreuse, sentier du forestier, relevés LIDAR, martéloscope 2.0, animations « Vis ma vie de bûcheron », ouverture d'une route forestière en site classé, conservation du tétras-lyre, film « Un désert au cœur du monde », évènement « Forêt de Sens»,...

« La forêt de Chartreuse, et particulièrement la forêt domaniale de Grande Chartreuse, a une longue histoire et fait partie intégrante de l'identité Chartreuse. Sa notoriété, la qualité de ses paysages et de ses bois impactent fortement l'économie locale. Aujourd'hui, sa reconnaissance en tant que Forêt d'Exception® permet au Parc de prolonger sa mission : faire partager un territoire vivant et exceptionnel. »

*Dominique Escaron,
Président du Parc naturel
régional de Chartreuse*

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

Depuis 2008, le label Forêt d'Exception® distingue des forêts emblématiques engagées dans une démarche d'excellence.

L'ONF, qui gère ces massifs forestiers emblématiques, y mène, en concertation avec ses partenaires (collectivités territoriales, élus, associations...), une politique de mise en valeur ambitieuse. La politique Forêt d'Exception® a pour objectif de constituer un réseau de référence en matière de bonne gestion, durable et concertée, du patrimoine forestier.

L'ONF et ses partenaires souhaitent faire de ces forêts labellisées des leviers du développement économique local, en assurant une mise en valeur conjointe de ces sites forestiers et de leurs territoires environnants.



L'attribution et le suivi du label Forêt d'Exception® par un comité national d'experts s'inscrivent dans une démarche partagée tant au niveau de la conception que de la gouvernance du projet.